

La rectrice de l'académie de Créteil

VU le code de l'éducation, articles L.442-5, L.914-1, R 914-44 à 45, R 914-49 à 52 et R 914-75 à 77

VU la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28 novembre 2005 (B.O n°45 du 8 décembre 2005)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du premier degré est fixé de la façon suivante :

Du 1^{er} au 16 mars 2017

Saisie en ligne par les chefs d'établissement des postes vacants, susceptibles d'être vacants et des services réduits ou supprimés.

Les annexes I et II doivent être transmises au rectorat, division des établissements d'enseignement privés (DEEP 1).

Du 17 mars au 5 avril 2017

Vérification et analyse des documents par la DEEP 1

Le 10 avril 2017

Publication par le rectorat, DEEP 1, de la liste des postes vacants, susceptibles d'être vacants et des services réduits ou supprimés

Envoi de ces listes aux établissements pour affichage

Du 10 avril au 1^{er} mai 2017

Validation des dossiers de candidature des maîtres, en ligne sur le site de l'académie.

Du 2 au 21 mai 2017

Saisie en ligne par les chefs d'établissement de leurs avis sur les candidatures

Du 22 mai au 7 juin 2017

Vérification et analyse des documents par la DEEP 1

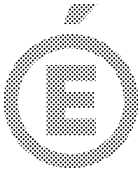
Le 21 juin 2017

Commission consultative mixte interdépartementale (CCMI) relative au mouvement des maîtres

Le 23 juin 2017

Envoi des avis d'affectation aux maîtres ayant obtenu leur mutation et aux chefs d'établissement pour information

Envoi des propositions d'affectation de la CCMI aux chefs d'établissement et aux maîtres concernés



2

Du 23 juin au 4 juillet 2017

Réponse des chefs d'établissement et des maîtres aux propositions d'affectation de la CCMI

Le 16 août 2017

Fin du mouvement

ARTICLE 2_:

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 janvier 2017

Pour le Recteur et par délégation
la Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Isabelle CHAZAL